

**COMMUNE DE SORÈZE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 26 septembre 2022- délibération n°2022\_108**

Nombre de conseillers :	23
En exercice :	23
Présents :	16
Votants :	21
Date de la convocation :	20/09/2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sorèze, sous la présidence de Mme Marie-Lise HOUSSEAU, Maire de la commune de SOREZE.

**Présents** : Mmes Marie-Lise HOUSSEAU, Caroline MARCHAND, Isabelle ESCANDE, Annick SCOTTO, Nathalie BONED, Séveryne LEPETIT, MM, Christian AUSSENAC, Thierry POUVREAU, Guillaume ALBERT, Marteen DOUZE, Marc DURAND, Abdel Hakim EL AYADI, Jacques ROSSELLO, André SOULARD, Hervé VERDOUX, Michel VERGNES.

**Ayant donné procuration** : Alain SCHMIDT à Marie Lise HOUSSEAU, Laurence TOUREZ à André SOULARD, Guanaëlle CASTEL à Jacques ROSSELLO, Maryvonne COMBRET à Hervé VERDOUX, Lisette GRANDAZZI à Marc DURAND.

**Absente** : Angélique CABESTANY, Catherine MOULHERAT.

Thierry POUVREAU été élu secrétaire de séance

**TARIFS de location de l'Espace de Convivialité du Boulodrome  
au 1er octobre 2022**

Vu les propositions de la Commission Vie Associative du 16 août 2022

**Considérant** que l'Espace de convivialité est uniquement réservé aux associations.

**Considérant** qu'il convient de fixer les tarifs pour la réservation de l'Espace de convivialité à compter du 1er octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

**DÉCIDE** d'appliquer la gratuité de la salle sur principe à l'exception des manifestations à but lucratif qui sont tarifées à 50 €/jour à compter du 1er octobre 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

**Madame la Maire**



**Marie-Lise HOUSSEAU**